PRIX DÉCIDER ENSEMBLE

2022



RÈGLEMENT DU PRIX

Décider ensemble remettra pour la première fois en juin 2022 un Prix récompensant une enquête journalistique valorisant et/ou interrogeant les questions de démocratie et participation citoyennes, et disponible en français.

ARTICLE 1 – RÉCOMPENSES

Pour cette première édition, un prix unique qui couvre tous les formats médiatiques sera remis. Le gagnant recevra un prix d'un montant de 1000 euros.

Le travail journalistique sera diffusé dans le réseau de Décider ensemble (newsletter, site web) et l'auteur ou l'autrice sera invité, s'il le souhaite, aux <u>Rencontres européennes</u> <u>de la participation</u> (du 24 au 26 octobre 2022 à Rennes) pour échanger autour de son travail.

ARTICLE 2 - TRAVAUX ÉLIGIBLES

Les travaux doivent être en **format enquête, investigation ou reportage** et ne peuvent pas être un entretien, une tribune ou un article simplement descriptif.

Les supports acceptés sont :

- Presse papier ou numérique
- Livre (enquête journalistique)
- Blogs
- Radio ou podcasts
- Télévision ou cinéma
- Plateformes numériques (Youtube, Twitch, etc.)
- Photographies

Les mémoires, thèses ou articles scientifiques ne sont pas récompensés dans le cadre de ce Prix.

ARTICLE 3 – CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Publication ou sortie en 2019, 2020 ou 2021
- Accessible en langue française
- Thématique : démocratie et participation citoyennes (état des lieux, regard critique, comparatif ou prospectif, etc.).

Le prix ne cherche pas à valoriser une bonne pratique en particulier

- Qualité journalistique sur la forme (qualité de l'écriture, de la réalisation...)
- Qualité journalistique sur le fond (intérêt du sujet, article de fond, regard objectif, diversité des points de vue...)

ARTICLE 4 – CANDIDATURES

Les candidatures devront être transmises **au plus tard le 15 mai 2022, par mail à l'adresse <u>contact@deciderensemble.com</u> avec :**

- Le prénom et nom de l'auteur ou l'autrice
- Son adresse mail
- Le travail journalistique candidat (vidéo, fichier son, article)
- Sa date de publication
- Le nom du media publiant ce travail (journal, site web, maison d'édition, etc.)

Si le travail ne peut être transmis par mail, il peut être adressé par voie postale à :

Décider ensemble 128 rue Vieille du Temple 75003 Paris

L'équipe salariée de Décider ensemble et les membre du Jury pourront également proposer des candidatures, les auteurs/autrices des enquêtes sélectionnées en seront alors informés afin de donner leur accord pour participer à ce Prix.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à fournir des informations exactes et sincères dans leur dossier de candidature. Ils s'engagent également à donner accès à une version intégrale de leur travail aux membres du Jury et à l'équipe de Décider ensemble.

ARTICLE 6 – RECEVABILITÉ

Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 15 mai 2022.

ARTICLE 7 – JURY

Les membres du Jury sont choisis par Décider ensemble. Il est composé d'experts et de praticiens sur les sujets liés à la démocratie et la participation citoyennes ainsi que de journalistes. Ils sont sélectionnés pour leur expertise et leur représentativité.

En fonction des critères d'évaluation définis à l'article 3, le Jury désignera en toute indépendance lors d'une réunion, le lauréat 2022 du Prix Décider ensemble.

ARTICLE 8 – REMISE DU PRIX

Le Prix sera remis lors d'un événement qui se tiendra à Paris en juin 2022.

Le 14 mars 2022